



Délibération
CADRE DE VIE/BP

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 017-211704150-20210401-2021_41CHARTE-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} AVRIL 2021

2021 – 41. CHARTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINTES ET L'AGROCAMPUS DE SAINTONGE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 31

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

CATROU Rémy à BETIZEAU Florence, DELCROIX Charles à TOUSSAINT Charlotte.

Absentes excusées : 2

GUENON Delphine, VIOLLET Céline.

Secrétaire de séance : CHANTOURY Laurent

Date de la convocation : 26 mars 2021

Date d'affichage : 12 AVR. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant la stratégie de transition écologique à décliner sur le territoire,

Considérant que dans le cadre de sa stratégie de transition écologique, la Ville de Saintes entend saisir toute opportunité de partenariat utile à la définition et la déclinaison de cette dernière, et notamment pour permettre la protection et l'animation des sites de nature,

Considérant que l'Agrocampus en plus de ces missions d'enseignement doit influencer et contribuer à la vie des territoires pour une meilleure prise en compte des questions agricoles et de nature,

Considérant qu'à ce titre la Ville de Saintes et l'Agrocampus de Saintonge ont la volonté d'établir un partenariat fort sur le territoire Saintais,



Considérant que cette charte a pour objet de formaliser un cadre de partenariat sur quelques axes de travail afin de permettre des synergies sur les domaines du développement agricole et local, de la formation initiale et continue, d'avoir une vision globale de l'ensemble de nos liens avec les partenaires territoriaux pour en faciliter le fonctionnement,

Considérant que la Ville de Saintes et l'Agrocampus développeront les axes de réflexions sur les thématiques suivantes :

- Préservation de la biodiversité sauvage et domestique
- Préservation des ressources non renouvelables (eau, sols,...)
- Préservation du paysage Saintais, entretien et développement du cadre végétal
- Développement local : maintien du tissu agricole, développement de la ville nourricière et des circuits courts
- Expérimentation et innovation
- Animation et transfert de connaissances
- Formation
- Coopération internationale

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du jeudi 18 mars 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer:

- Sur l'approbation de la signature par le Maire ou son représentant de la Charte Partenariale entre la Ville de Saintes et l'Agrocampus de Saintonge,



- Sur le principe que tout engagement à titre onéreux se fera avec l'accord préalable de chaque direction acté par décision ou délibération de la Ville de Saintes et du CA ou bureau de l'Agro-campus dans leur champ de décision.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20210401-2021_41CHARTE-DE



Charte de partenariat

Ville de Saintes

Agrocampus de Saintonge

PROJET



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION





Entre

L'Agrocampus de Saintonge
représenté par le Président du Conseil d'Administration, Michel AMBLARD
le Directeur, Jean-Michel BRÉGEON

&

La Ville de Saintes
représenté par le Mairie de Saintes
Bruno DRAPRON

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du partenariat

Dans le cadre de la stratégie de transition écologique, la Ville de Saintes entend mettre tout en œuvre pour permettre la protection et l'animation des sites de nature.

L'Agrocampus en plus de ces missions d'enseignement doit influencer et contribuer à la vie des territoires pour une meilleure prise en compte des questions agricoles et de nature.

A ce titre la Ville de Saintes et l'Agrocampus de Saintonge ont la volonté d'établir un partenariat fort sur le territoire.

Cette charte a pour objet de formaliser un cadre de partenariat sur quelques axes de travail afin de permettre des synergies sur les domaines du développement agricole et local, de la formation initiale et continue, d'avoir une vision globale de l'ensemble de nos liens avec les partenaires territoriaux pour en faciliter le fonctionnement.

Ils conviennent de l'élaboration et la mise en œuvre de cette charte de partenariat autour des axes ci-dessous :

- Préservation de la biodiversité sauvage et domestique
- Préservation des ressources non renouvelables (eau, sols,...)
- Préservation du paysage Saintais, entretien et développement du cadre végétal
- Développement local : maintien du tissu agricole, développement de la ville nourricière et des circuits courts
- Expérimentation et innovation
- Animation et transfert de connaissances
- Formation
- Coopération internationale



Les axes de travail pour 2020 et 2021 seront :

- Favoriser le développement d'une agriculture urbaine et péri-urbaine par une analyse croisée des potentiels
- Contribuer à des travaux de requalification paysagère
- Développer le projet « Saintes terre d'accueil des abeilles » en lien avec d'autres partenaires
- Renforcer l'implantation de vergers de proximité sur le territoire
- Contribuer au plan mares de la ville de Saintes
- Développer le dialogue avec le grand public et les scolaires
- Organiser des temps forts sur les questions de l'agriculture et du paysage
- Asseoir le partenariat sur le rôle démonstratif et expérimental des exploitations de l'Agrocampus de Saintonge en développant les expérimentations sur l'agriculture biologique et l'agriculture de conservation
- Organiser la mutualisation de la production et l'approvisionnement en fourniture végétale
- Interroger la place de l'animal dans la ville en aidant à la mise en œuvre d'un poulailler urbain et d'initiatives de pâturage
- Favoriser les connaissances pratiques des élèves par des interventions de techniciens de la Mairie,
- Contribuer à l'intégration des élèves et lauréats dans le monde du travail,
- Favoriser la recherche de professionnels maîtres de stage ou d'apprentissage pour les élèves, apprentis ou stagiaires et les former
- Mettre en lien les outils de communication numérique des deux structures
- ...

Article 2 - Organisation et mode de fonctionnement

Le cadre du fonctionnement de ce partenariat doit favoriser la réactivité et le partage d'objectifs aux différents niveaux : Equipes de Direction/Techniciens/Enseignants et Formateurs. Des rencontres régulières seront mises en place à ces différents niveaux :

- Rencontre biannuelle des équipes de direction
- Rencontres d'échanges entre techniciens et enseignants formateurs, à la demande

Sur les objectifs ci-dessous, non exhaustifs

- Connaissance mutuelle de nos établissements
- Actions communes
- Synergie des orientations prises par chaque établissement
- Communication, mise en réseau...

L'animation et la coordination de cette charte de partenariat est assurée par :

- Charlotte TOUSSAINT élu à la Transition et Benjamin POTEAU Directeur du Cadre de Vie
- Jean-Michel BREGEON, Directeur de l'Agrocampus de Saintonge



Article 3 - Dispositions financières

Tout engagement à titre onéreux se fera avec l'accord préalable de chaque direction acté par décision ou délibération de la ville de Saintes et du CA ou bureau de l'Agro-campus dans leur champ de décision.

Article 4 - Date, durée d'application, modification

La présente charte devra être validée par le Conseil d'Administration de l'Agro-campus et le Conseil municipal de la ville de Saintes.

Elle prend effet au 15 Avril 2021 jusqu'au 30 Juin 2022. Elle est modifiable par voie d'avenant.

Fait à Saintes, le

Pour la Ville de Saintes

Bruno DRAPRON

Le Maire

Pour l'Agrocampus de Saintonge

Michel AMBLARD

Le Président

Jean-Michel BREGEON

Le Directeur du
Conseil d'Administration

Annexes : Conventions opérationnelles
- Point Accueil Installation
- CIPP